

Mémoire présenté à l'Office de consultation publique dans le cadre du projet d'implantation d'un campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont
Projet de règlement

Je suis membre du comité conseil, comité de citoyens mis sur pied par l'université de Montréal et qui avait comme mandat de faire part des préoccupations du milieu et de formuler des recommandations quant à la bonification du projet et à sa réalisation.

Le plan d'aménagement pour le développement du terrain de la gare de triage d'Outremont tient compte de plusieurs préoccupations exprimées au fil des mois, portant sur le développement durable, le maintien d'un milieu social équilibré, la qualité architecturale, la création d'espaces publics ouverts à tous, le maintien de la qualité de vie d'Outremont. Le document synthèse présenté sur le site de l'OCPM explique bien la démarche et les objectifs de ce projet, principes auxquels j'adhère.

Mes préoccupations portent sur la notion d'héritage et de pérennité de cette institution. Il est impératif que l'Université de Montréal, nouveau propriétaire de ce terrain, voit cette acquisition comme un héritage à léguer aux générations futures. Que cet échange de terrains publics serve au développement de projets pour la collectivité et demeure propriété de l'Université de Montréal à travers le temps !

En ce sens, dans le cadre de la vente des lots résidentiels à être développées par un promoteur privé, il importe que ces propriétés retournent à l'Université de Montréal de manière à lui assurer les revenus nécessaires pour financer ses activités en regard à sa mission soit d'enseignement ou de recherche.

Diverses options mériteraient d'être explorées dont l'emphytéose. Plusieurs congrégations religieuses ou sociétés d'intérêt public ont déjà fait appel à ce mode de transaction foncière, comme dans le cas de l'Église Saint-James sur la rue Sainte-Catherine ou encore le Canadien National avec la place Ville-Marie. Le principe est simple, il consiste à louer pour une durée déterminée les terrains. À la fin du bail, les propriétés construites par des tiers sont retournées au propriétaire, créant ainsi une richesse foncière plus imposante qu'au départ. Ces bénéfiques serviront de levier économique pour garantir la pérennité de l'Université de Montréal à travers le temps. Il ne faut pas oublier que les revenus de l'Université de Montréal proviennent en parti de fonds publics et devraient servir à des fins publiques. Je ne suis pas compte le développement résidentiel dans le cadre de ce projet. Je désire que l'on évalue l'option d'assurer la pérennité de l'intérêt public dans le cadre de ces transactions.

L'Université de Montréal existe depuis plus de 100 ans. Qui sait quel sera le profil de l'institution dans 100 ans ? Dans l'intérêt de la communauté montréalaise et québécoise, l'Université doit se doter d'outils économiques qui lui permettront de faire face aux diverses situations en temps de croissance comme en temps de crise. Il s'agit d'une des dernières réserves foncières en importance qui sera acquise par une université. Toutes les options pour en tirer le meilleur parti devraient être étudiées.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à mes préoccupations. Veuillez agréer mes salutations distinguées.